

Que faire en cas de harcèlement moral ?

Conseils pratiques

- 1.** Notez toute forme de provocation ou toute agression: traces, indices, injures, faire des photocopies de tout ce qui pourrait à un moment ou à un autre constituer sa défense.
- 2.** La difficulté de se défendre réside dans le fait qu'il y a rarement des preuves flagrantes.
- 3.** Assurez-vous le concours de témoins. Certes, les collègues se désolidarisent souvent de la personne harcelée par peur de représailles, mais il s'agit d'un témoignage pour donner foi aux allégations des victimes.
- 4.** Trouvez de l'aide au sein de l'entreprise : délégué syndical, Direction des Ressources Humaines, médecins du travail, représentant du personnel, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- 5.** Gardez votre sang froid : jouez l'indifférence, gardez le sourire et répondez avec humour mais sans rajouter dans l'ironie. Bref, soyez imperturbable et n'entrez jamais dans le jeu de l'agressivité.
- 6.** Soyez irréprochable. En effet, même si le harceleur n'est pas votre supérieur hiérarchique, vous vous trouverez sous les feux des projecteurs. Vous serez observé pour savoir ce qui se passe. Le moindre retard, la moindre faute seront tenus pour des preuves de votre responsabilité dans le processus.
- 7.** Apprenez la méfiance en fermant vos tiroirs à clef, en emportant avec vous votre agenda personnel ou un dossier important sur lequel vous travaillez. Ce n'est le plus souvent que lorsque la situation n'est plus récupérable, que les salariés préparent un dossier pour les prud'hommes.
- 8.** Prenez les messages au pied de la lettre, faites les préciser et refusez d'entendre les sous-entendus. Apprenez à ne pas réagir aux provocations de votre agresseur. Il est important de garder au fond de vous la conviction que vous êtes dans votre bon droit et que tôt ou tard, vous réussirez à vous faire entendre.
- 9.** Sollicitez un entretien pour avoir des explications si des doutes dans les consignes ou les ordres subsistent. En cas de refus, n'hésitez pas à exiger cet entretien par lettre recommandée. Ces courriers pourront servir de preuves du manque de dialogue en cas de conflit. Mieux vaut passer pour un paranoïaque que de se laisser mettre en faute.
- 10.** Ne démissionnez pas, ce serait accorder une victoire trop facile à l'agresseur ? Si vous devez partir, battez vous pour que votre départ se fasse dans des conditions correctes.

(Conseils tirés du livre de Marie-France Hirigoyen, Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien.)